



N° 7497-2017/1-ACTS/ DC

Date du : 24 février 2017

Rapport de présentation

OBJET : fixation du nombre d'aides à la création artistique pour l'année 2017

PJ : un projet d'arrêté

La délibération n° 16-2011/APS du 14 juin 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique prévoit dans son article 5 que « le nombre d'aides est déterminé par arrêté du président de l'assemblée de la province Sud dans la limite des crédits inscrits ».

Il convient donc de prendre un nouvel arrêté afin de fixer le nombre maximum d'aides à la création en arts visuels, à l'exposition, à la création musicale, à l'accompagnement à l'écriture, à l'édition et à la réalisation de courts-métrages pour l'année 2017.

Pour mémoire, en 2016, 26 projets ont été aidés soit :

- 4 aides à la création en arts visuels pour un montant de 594.477 francs ;
- 7 aides à l'exposition pour un montant de 2.252.833 francs ;
- 5 aides à la création musicale pour un montant de 2.999.340 francs ;
- Aucune aide à l'accompagnement à l'écriture ;
- 6 aides à l'édition pour un montant de 4.043.350 francs ;
- 4 aides à la réalisation de courts-métrage de fiction pour un montant de 2.109.175 francs, soit un montant total de 11.999.175 francs sur un budget primitif de 12.000.000 francs.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.